

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION CENTRALE

#### DICOM

Délégation de l'information et de la communication des ministères sociaux

#### **Décision du 18 mars 2010 portant modification de la décision du 30 septembre 2009 portant désignation des membres de la commission locale de concertation de la délégation de l'information et de la communication des ministères sociaux**

NOR : SASX1030227S

Le délégué à l'information et à la communication,

Vu le décret n° 2006-1567 du 7 décembre 2006 portant création d'une délégation à l'information et à la communication à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> septembre 2009 portant création d'une commission locale de concertation à la délégation à l'information et à la communication ;

Vu la décision du délégué à l'information et à la communication du 30 septembre 2009 portant création d'une commission locale de concertation à la délégation à l'information et à la communication des ministères sociaux ;

Vu la décision du délégué à l'information et à la communication du 30 septembre 2009 portant désignation des membres de la commission locale de concertation de la délégation à l'information et à la communication des ministères sociaux ;

Après consultation des organisations syndicales représentatives siégeant dans les comités techniques paritaires des ministères sociaux,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Il est ajouté à l'article 1<sup>er</sup> de la décision susvisée du délégué à l'information et à la communication du 30 septembre 2009 portant désignation des membres de la commission locale de concertation de la délégation à l'information et à la communication des ministères sociaux à la suite des mots : « SUD : M. Jacky GONINET en qualité de titulaire » les mots suivants : « et M. Gilles DE KERMENGUY en qualité de suppléant ».

#### Article 2

La présente décision prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2010.

#### Article 3

Le délégué à l'information et à la communication des ministères sociaux est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 18 mars 2010.

*Le délégué,*  
L. SETTON